



COMMISSION
Orientation Sub

Juge fédéral
3^{ème} degré

FFESSM - 24, quai de Rive-Neuve
13284 Marseille cedex 07
Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457

**Fédération française d'études
et de sports sous-marins**
French Underwater Federation
Orientation Subaquatique



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date d'examen :

Validité permanente

Juge fédéral
1^{er} degré

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être licencié à la f.F.E.S.S.M.
- Être âgé de plus de 20 ans
- Être juge 2^{ème} degré
- Être titulaire du PSC 1 ou équivalent

CONTENU DE LA FORMATION

- Charte de déontologie et organigramme
- Prérogatives du juge 3^{ème} degré
- Organisation d'une manifestation
- Organisation des épreuves
- Les associations
- Les fédérations
- Organisation fédérale
- Juridique
- Normes de sécurité

Charte de déontologie

Dans le déroulement d'une compétition, il existe des incompatibilités entre les différents postes ou fonctions

L'application de la charte de déontologie et des règlements fédéraux nécessite un partage sans ambiguïté des fonctions

Fonction	Compétiteur	Chef d'équipe	Entraîneur	Organisateur	Directeur Sportif	Délégué fédéral	Juge 1er degré	Juge 2ème degré	Juge 3ème degré	Juge principal	Président de jury	Traceur	autre officiel
Compétiteur													
Chef d'équipe													
Entraîneur													
Organisateur													
Directeur Sportif													
Délégué fédéral													
Juge 1er degré													
Juge 2ème degré													
Juge 3ème degré													
Juge Principal													
Président de jury													
Traceur													
autre officiel													

Les institutions sportives doivent contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives

Charte de déontologie

- ✓ Le directeur de la compétition peut être compétiteur
- ✓ Les juges ne peuvent pas être compétiteurs si ils officient en tant que juge
- ✓ Les juges 3^{ème} degré peuvent être proposés par la commission nationale comme juge international ils devront pour cela:
- ✓ Maitriser une langue étrangère (Allemand, Anglais)
- ✓ Suivre la formation de juge international.

1. Directeur de compétition

Il organise:

- ✓ La planification de l'organisation avant, pendant et après la compétition
- ✓ La préparation
- ✓ Les lieux de la compétition
- ✓ Les moyens de secours
- ✓ Le bon déroulement de la compétition
- ✓ Nomme le juge principal
- ✓ L'envoi des programmes
- ✓ Fait les invitations des officiels

Avant la manifestation

Les délais sont différents selon l'importance de la manifestation

- Régionale
- Nationale
- Internationale

Il faut prévoir le comité d'organisation:

- Juge principal
- Trésorier
- Secrétaire informatique
- Logistique

Et déléguer les responsabilités

Avant la manifestation

Préparer le budget recettes

- Demande de subventions, Mairie, sponsors et
- Demande de budget (FFESSM, le COREG, le CODEP)
- Prévoir les recettes(frais d'inscriptions)
- Informer les instances publiques(Mairie, etc)
- Informer (FFESSM, le COREG, le CODEP)

Prévoir les dépenses

- Repas des juges et officiels
- Dépenses suivant le lieu(locations, essence, épicerie)

Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées

Avant la manifestation

Réserver le plan d'eau prévu:

- Si c'est un domaine privé contacter, le propriétaire ou le locataire
- Si c'est un domaine public contacter, la commune, la région ou l'état.

Le plan d'eau(Mer, lac, gravière, sablière, cours d'eau)

- Sans courant et sans obstacles haut fond décombres
- Profondeur 3 mètres minimum
- Visibilité égale ou supérieure à 1 mètre
- Superficie largeur 200 à 300 m longueur de 250 à 300 m (minimum)
- Bonne mise à l'eau des concurrents(pontons, berges en pente douce)
- Abris pour le matériel, les sportifs
- contrôle antidopage(prévoir les installations, bureau, vestiaires et toilettes)
- Les escortes hommes et dames
- Possibilité d'hébergement et de repas
- Autorisation d'une embarcation à moteur (sécurité) qualification des pilotes de bateaux
- Prévoir le nombre de jours d'utilisation

Avant la manifestation

Préparation du matériel

- Pour les épreuves (bouées avec et sans repères, ligne d'arrivée)
- La logistique (gonflage des blocs thermique ou électrique, abris,)
- Vérification du matériel et conformité (sono, informatique, chronos)
- Prévoir l'électricité si besoin d'un compresseur
- Prévenir les secours en leur donnant les informations utiles sur la manifestation
- Prévoir la chaîne de secours, pharmacie, matériel d'oxygénothérapie
- Prévoir le plan d'évacuation

Programme

- Titre de la manifestation
 - Date et lieu
 - Visibilité, profondeur, courant, température de l'eau
 - Pression de gonflage, raccord (din et étrier)
 - Liste des officiels, organisation
 - Programme des épreuves
 - Type d'épreuves
 - Montant de l'inscription et en montant en cas de réclamation
 - Règlement appliqué(CMAS, CNOS ou règlement particulier)
 - Personne à contacter tél. E-mail
 - Inscriptions, délai d'inscription avec mode de paiement (à faire payer avant)
- Vérification des licences, assurances et visites médicales(prévoir 48h avant)
- Proposer hébergements, repas aux compétiteurs et accompagnants
 - Plan d'accès(position GPS, adresse du lieu fléchage si besoin)
 - Envoyer le programme 6 semaines avant le début de la manifestation si compétition régionale ou nationale.
 - Si compétition internationale envoyer au moins 3 mois avant car certaines équipes hors Europe ont besoin de faire des visas

Invitations

Fonction publique

- Maire, adjoint au Maire chargé des sports
- Représentant comité régional olympique
- Représentant Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Fédérale

- Président de la FFESSM
- Présidents COREG, CODEP
- Président de la commission nationale, régionale, départementale
- Présidents des clubs participants

Les inviter

- pour la cérémonie d'ouverture et de clôture
- Proclamation des résultats
- Verre de l'amitié.

Durant la manifestation

Le directeur de compétition s'assure du bon déroulement des épreuves

Il s'assure de la sécurité:

- ✓ Du plan d'eau
- ✓ Des compétiteurs
- ✓ Des organisateurs
- ✓ Du public
- ✓ Ainsi que de la protections des mineurs
- ✓ il signale tout manquement sur l'honorabilité et les violences dans le sport

Après la manifestation

Il veille

- ✓ Remise en état du site de la compétition (évacuation des déchets,)
- ✓ Envoi des résultats aux clubs participants, à la fédé
- ✓ Mise sur site internet des résultats de la compétition
- ✓ Remerciements des sponsors et des officiels présents
- ✓ Faire le bilan financier

2. Juge principal

Avec le directeur de la compétition

- Élabore le collège des juges
- Vérifie la compétence des juges
- Contrôle l'organisation de la compétition
- Le respect et le bon déroulement des épreuves conformes aux règles de la CMAS et CNOS
- Modifie le programme si besoin
- Peut annuler les décisions des juges
- Réunit le jury en cas de litige (protestation)
- Préside la réunion du jury en cas de réclamation

2. Juge principal

Collège des Juges

Juge principal

- Pré-starter
- Starter
- Chef chronométrateur
- Chronométrateurs
- Chef juge de parcours
- Juges de parcours
- Juge chef à l'arrivée : *précision*
- Juges à l'arrivée : *temps à l'arrivée*

2. Juge principal

Protestation

- Sera faite uniquement par le chef d'équipe il devra, relater les faits par écrit avec dépôt d'une caution fixée à l'avance dans le programme.
- Pas de contact avec le collège des juges par les concurrents
- Réunion du jury
- Après délibération, autoriser un nouveau départ et remise de la caution si la protestation est acceptée, en cas de refus de la protestation la caution restera à l'organisation
- Le jury peut permettre un nouveau départ, en cas d'une erreur de l'organisation

Situation particulière

Si une situation particulière a été acceptée par l'organisation ou les juges
Le cas ne fera pas jurisprudence pour les autres épreuves u compétitions à venir.

Commissaire fédéral

- ✓ Il est nommé par le président de la commission nationale
- ✓ Il vérifie le bon déroulement de la manifestation selon les règlements CMAS et CNOS en vigueur
- ✓ Il fait son rapport au président de la commission nationale.

Représentant fédéral

- ✓ Il est nommé par le président de la FFESSM lors d'un comité directeur national
- ✓ Il vérifie le bon déroulement de la manifestation selon les règles fédéral
- ✓ Il représente le président de la FFESSM lors de la manifestation à ce titre il participe à la remise des médailles aux compétiteurs, et remet les médailles aux organisateurs qui ont été validées lors d'un Comité Directeur National.
- ✓ Il fait son rapport au président de la FFESSM
 - Ses repas sont pris en charge par l'organisation

Participants

Les participants doivent :

- Licencié(e) à jour à la FFESSM licence valable du 01/09 au 31/08 de l'année suivante
- Avoir le niveau 1 de la technique ou [qualification technique](#)
- Assurance Loisirs1 ou équivalente
- [Visite médicale\(Caci\)](#) de moins de 1an

Participations des mineurs:

- À partir de 14 ans en compétition régionale élite si niveau 1 ou [qualification technique](#) et [Caci](#) annuel sous la responsabilité de son chef d'équipe.
- À partir de 15 ans pour les compétitions internationales
- [Autorisation parentale droit à l'image](#)
- [Autorisation parentale pour les mineurs](#)
- [Autorisation parentale pour le prélèvement antidopage\(mineurs en compétition régionale, nationale, et internationale élite\)](#)

Participants

Les participants étrangers licenciés dans un club français sont soumis aux mêmes règles que les nageurs français et peuvent participer aux coupes et championnats français mais ne pourront pas:

- Être champion ou championne de France élite en individuel
- Mais pourront être champion ou championne de France par équipe ce titre est décerné au club pas aux nageurs.

Participants

Les participants étrangers participants à une compétition OPEN:

- Licencié(e) à jour de leur Fédération
- avoir l'équivalent du niveau 1 de leur fédération
- Avoir une visite médicale de moins de 1 an

Participations des mineurs étrangers participants à une compétition OPEN :

- À partir de 14 ans en compétition régionale élite si équivalent niveau 1 de leur fédération et visite médicale annuelle le mineur sera sous la responsabilité de son chef d'équipe.
- À partir de 15 ans pour les compétitions internationales telles que Coupe D'Europe ou championnat d'Europe;

Résultats et Classements



Résultats et Classements

En coupe de France

Les podiums par épreuves sont faits si assez de participants par catégorie

- ✓ U21 filles, garçons
- ✓ Seniors dames, hommes

En cas de nombre insuffisant par catégorie le classement sera fait en seniors uniquement
Selon le choix de l'organisateur il pourra donner des médailles à chaque podium
ou uniquement des trophées au podium du combiné.

Aux championnats de France

Les podiums par épreuves sont faits si assez de participants par catégorie

- ✓ U21 filles, garçons
- ✓ Seniors dames, hommes

En cas de nombre insuffisant par catégorie le classement sera fait en seniors uniquement
Les podiums individuels seront récompensés par des médailles
Le titre de champion(ne) de France sera décerné au classement du combiné.

Résultats et Classements

En coupe de France

Le classement du combiné de la manche de la coupe de France des points « coupe » seront attribués de la 1^{ère} à la 50^{ème} place (table des 100 points).

Le classement final de la coupe de France sera établie selon les règles de la CNOS.

1	100 points	26	26 points
2	93 points	27	24 points
3	87 points	28	23 points
4	82 points	29	22 points
5	78 points	30	21 points
6	75 points	31	20 points
7	72 points	32	19 points
8	69 points	33	18 points
9	66 points	34	17 points
10	63 points	35	16 points
11	60 points	36	15 points
12	57 points	37	14 points
13	54 points	38	13 points
14	51 points	39	12 points
15	48 points	40	11 points
16	46 points	41	10 points
17	44 points	42	9 points
18	42 points	43	8 points
19	40 points	44	7 points
20	38 points	45	6 points
21	36 points	46	5 points
22	34 points	47	4 points
23	32 points	48	3 points
24	30 points	49	2 points
25	28 points	50	1 points

Résultats et Classements

En coupe de France

Le classement final de la coupe de France individuelle sera faite sur les manches de celle-ci.

- Un classement dames et un hommes sera établie
- Un classement promotion des nouveaux participant(es) classé(es) pour la 1^{ère} fois en coupe de France, incluant hommes et dames sera établi selon les mêmes règles établies ci-dessous.
- Seront pris en compte la moitié + une manche de coupe de France sur la table des 100 points
- Seront pris en compte les meilleurs résultats de ce calcul.

Résultats et Classements

Exemple

Dans ce cas il y a eu 3 manches de coupe de France, ont été retenues 2 manches
Et donc on a pris les 2 meilleures manches de chaque nageuse ou nageur.

Dames

Cl.	Nom	Club	Comité	Est	Brumath	Cigognes	Chalettes	Total
1	PLOETZE Florence	CPS	EST	100	100	93	93	293
2	SCHWAEDERLE Pascale	FOSSÉS	IDF	93	93	100	87	286
3	FLOQUET Laurence	CASV	IDF	87	87	82	100	274
4	KERNEL Annick	CPS	EST	78	78	87	82	247
5	ZOLA Jinny	PACS	EST	82	75	--	--	157
6	LECOMTE Laura	PPO	IDF	--	82	--	--	82
7	COUDRAY Christèle	LPG	Centre	--	--	--	0	0

Hommes

Cl.	Nom	Club	Comité	Est	Brumath	Cigognes	Chalettes	Total
1	KNOBLOCH Pascal	CPS	EST	100	78	93	100	293
2	SEBIRE Julien	CNHC	IDF	--	100	100	82	282
3	PETER Marc	SACJ	EST	93	82	82	93	268
4	ZAEPFEL Serge	PACS	EST	87	--	69	87	243
5	MASTIO Patrice	ACAL	EST	78	75	78	--	231
5	PAFFONI Yvon	CSV	EST	72	72	87	--	231
7	CIESIELSKI Lucien	ACAL	EST	82	63	66	78	226
8	RIEFFEL Laurent	PACS	EST	66	66	75	--	207
9	BRAND Alain	PACS	EST	69	69	--	--	138
10	BRILHAULT Hugues	PPO	IDF	--	93	--	--	93
11	PARIZIA Damien	PPO	IDF	--	87	--	--	87
12	FAUVEAU Antoine	CNHC	IDF	--	--	--	78	78
13	PLOETZE Tobias	CPS	EST	75	--	--	--	75
14	SCHMITT Daniel	ACAL	IDF	--	--	72	--	72
15	PARNET Pascal	SCF	RABA	63	--	--	--	63
15	FRICHEMENT Pascal	ACAL	EST	--	--	63	--	63
17	AOUBID Cyril	CNHC	IDF	--	--	60	--	60
NC	COUDRAY Christophe	LPG	Centre	--	--	--	0	0
NC	PANZER Thierry	LPG	Centre	--	--	--	0	0

Dames		Est	Brumath	Cigognes	Chalette	Total	Classement
1	Forence	100	100	93	93	386	293
2	Pascale	93	93	100	87	374	286
3	Laurence	87	87	82	100	356	274
4	Annick	78	78	87	82	325	247
5	Jinny	82	75	--	--	157	157
Hommes		Est	Brumath	Cigognes	Chalette	Total	Classement
1	Pascal	100	78	93	100	371	293
2	Julien	--	100	100	82	282	282
3	Marc	93	82	82	93	350	268
4	Serge	87	--	69	87	243	243
5	Patrice	78	75	78	--	231	231
5	Yvon	72	72	87	--	231	231
7	Lucien	82	63	66	78	289	226
8	Laurent	66	66	75	--	207	207
9	Alain	69	69	--	--	138	138

Résultats et Classements

En coupe de France

Le classement des épreuves par équipe de la manche de la coupe de France des points « coupe » seront attribués de la 1^{ère} à la 50^{ème} place (table des 200 points). Le classement final de la coupe de France sera établie selon les règles de la CNOS.

Place	Points
1	200
2	186
3	174
4	164
5	156
6	150
7	144
8	138
9	132
10	126
11	120
12	114
13	108
14	102
15	96
16	92
17	88

Place	Points
18	84
19	80
20	76
21	72
22	68
23	64
24	60
25	56
26	52
27	48
28	46
29	44
30	42
31	40
32	38
33	36
34	34

Place	Points
35	32
36	30
37	28
38	26
39	24
40	22
41	20
42	18
43	16
44	14
45	12
46	10
47	8
48	6
49	4
50	2

Résultats et Classements

Récompenses nationales

➤ Remises aux clubs en prenant en compte le classement final hommes et dames de la coupe de France

Challenge Fédéral

Club ayant obtenu le plus de points dans les différentes manches individuelles et par équipe table des 100 et 200 points.

COUPE GEORGES GUILLEMAIN

Club ayant obtenu le plus de points dans les différentes manches par équipe.

COUPE BERNARD JACQUES

Club ayant obtenu le plus de points dans les différentes manches individuelles dans le classement + de 35 ans(vétérans)

COUPE REMY SANCHEZ

Club ayant obtenu le plus de points dans les différentes manches individuelles des nouveaux participants de l'année

Les associations

L'association dite « de type loi de 1901 »

- ✓ Les fondateurs se regroupent et appliquent des statuts types
- ✓ L'assemblée générale constitutive adopte les statuts et nomme un bureau
- ✓ La déclaration est déposée à la préfecture avec une demande d'insertion au Journal Officiel

L'administration de l'association

- ✓ Fixée dans les statuts
- ✓ Rôle et composition du Comité Directeur
- ✓ Durée du mandat
- ✓ Composition du bureau

Les statuts fixent

- ✓ La raison sociale de l'association
- ✓ Son objet
- ✓ Son siège
- ✓ Sa durée
- ✓ Les types de membres et leur admission/sortie
- ✓ Ses ressources
- ✓ Son administration

Le règlement intérieur

- ✓ Complète les statuts
- ✓ précise les points des statuts

L'association dite « de type loi de 1901 »

Convention par laquelle plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances et leurs activités.

- L'adhésion à l'association est un acte personnel
- Les dirigeants ne peuvent pas y trouver personnellement un but lucratif
- L'association « loi de 1901 » ne doit pas avoir comme objet principal le profit ou la capitalisation, mais peut (sous certaines conditions) dégager des bénéfices, et avoir des salariés.

Pour les associations qui ont leur siège social dans le Bas-Rhin, le Haut Rhin ou la Moselle, elles sont constituées conformément aux articles 21 à 79 du code civil local et non selon la loi de 1091.

Les fédérations

L'organisation du sport

Le mouvement sportif est constitué des associations et des fédérations sportives.

Les mouvement sportifs se développent grâce aux mesures accordées par l'état aux fédérations, associations et aux bénévoles.

Seules les fédérations, associations agréées peuvent bénéficier de l'aide de l'état.

Les ressources des associations locales peuvent provenir:

- des cotisations
- des aides municipales
- des subventions de l'état dans le cadre de la loi des finances (budget annuel)
- des sponsors....

Les objectifs

- Connaitre la réglementation, le respecter, la faire respecter et l'enseigner
- L'organisation du sport
- Le développement du mouvement sportif est de la compétence de l'état, cette compétence est déléguée à des fédérations participantes à une mission de service public, sous le contrôle du ministère de la Jeunesse et des Sports
- L'éducation sportive est confiée au ministère de l'éducation nationale

Les fédérations

Les fédérations:

- ✓ Adoptent des statuts et un fonctionnement type pour obtenir l'agrément Jeunesse et Sports.
- ✓ Adoptent des règlements disciplinaires conformes aux règlements types et peuvent bénéficier d'aides de l'état sous forme de personnels détachés ou mis à disposition dans notre fédération est détaché un DTN(Directeur Technique National)
- ✓ Les fédérations, les associations locales ou territoriales doivent dans le cadre de l'agrément, ***Promouvoir, développer et organiser la pratique des activités physiques et sportives liées à leur(s) agrément(s).***

Organisation fédérale

Notre fédération:

F.F.E.S.S.M.

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Membre de la **C.M.A.S** & Membre fondateur.

Confédération **M**ondiale des **A**ctivités **S**ubaquatiques

F.F.E.S.S.M.

L'Assemblée Générale ordinaire des Clubs

- ✓ Définit, oriente et contrôle la politique de la fédération
- ✓ En approuve les bilans et rapports.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des clubs modifie:

- ✓ Les Statuts
- ✓ Le règlement intérieur



Organisation fédérale

Notre fédération:

Le comité Directeur est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire, ce sont les clubs qui élisent une liste.

✓ La durée du mandat est de 4 années(olympiade) renouvelable.

Le comité Directeur administre la fédération il est composée de 20 membres

✓ Il est composé de 20 membres, dans le cadre de la féminisation un pourcentage de postes est dévolus eux femmes.

Les postes suivants sont réservés:

- ✓ 1 représentant(e) des Structures Commerciales Agréées **SCA**
- ✓ 1 médecin
- ✓ 1 représentant(e) des juges arbitres fédéraux
- ✓ 1 représentant(e) du sport de haut niveau
- ✓ 1représentant(e) des entraineurs

Organisation fédérale

Le comité Directeur élit en son sein le bureau celui-ci gère la Fédération et son personnel au quotidien, il est composé de:

- 1 président(e)
- 1 président(e)-adjoint
- Des vices président(e)s
- 1 secrétaire général(e)
- 1 trésorier(e)
- 1 trésorier(e) adjoint en charges des commissions.

Organisation fédérale

Les commissions

Comme pour la fédération, elles élisent tous les 4 ans leur bureau composé:

- ✓ Président(e)
- ✓ 2 Vices-président(e)s

Ce sont les présidents des commissions Régionales et Interrégionales qui élisent le président(e), Le président(e) propose le bureau national.

Les commissions sont sous la tutelle de la fédération

Missions:

- Etudier les questions relevant de la discipline
- Gérer les activités de la discipline
- Assurer, la gestion, la promotion, le développement
- Répondre aux objectifs du comité directeur national
- Émettre des propositions et soumissions à l'approbation du CDN

La commission est placée sous le contrôle direct du CDN

Organisation fédérale

Les commissions sportives

- Apnée
- Nage avec palme
- Hockey subaquatique
- Nage en eau vive
- Orientation subaquatique
- Plongée sport piscine
- Tir sur cible

Les commissions de services

- Médicale
- Juridique

Les commissions spécialisées

- Technique
- Archéologie subaquatique
- Photo et vidéo sous-marine
- Environnement et biologie subaquatique
- Pêche sous-marine
- Plongée souterraine

Les activités complémentaires

- Handisub
- Randosub

Organisation fédérale

F.F.E.S.S.M.

Les organismes déconcentrés OD:

- Comités régionaux, régions administratives
- Comités interrégionaux, plusieurs régions administratives
- Comités départementaux (Codep)
- *Ligues (en sommeil)*

Même fonctionnement que la fédération avec des élections tous les 4 ans

Election du président(e) pour les régions, inter-régions et départements, par liste ou nominale.

Les président(e)s des commissions de régions, inter-régions et départements quand à eux sont élu(e)s par les présidents de clubs.

Suivent les directives de la fédération

Juridique



© Junial Enterprises - Fotolia.com

Juridique

F.F.E.S.S.M.

La licence fédérale:

- ✓ Obligatoire pour les activités fédérales et la compétition
- ✓ Valable en loisirs du 01 septembre au 31 décembre de l'année suivante
- ✓ Valable en compétition du 01 septembre au 31 août de l'année suivante
- ✓ Vaut assurance responsabilité civile/défense recours
- ✓ Vaut permis de chasse (sauf licence cadet)
- ✓ Permet de passer et faire passer les **brevets FFESSM**
- ✓ Permet de participer aux activités nationales / régionales / Codep
- ✓ Permet de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur fédéral
- ✓ Tarif préférentiel d'abonnement à SUBAQUA (revue fédérales)

Juridique

F.F.E.S.S.M.

Le certificat médical:

- ✓ Certificat de non contre-indication à la pratique de l'activité CACI , valable en loisirs du 01 septembre au 31 décembre de l'année suivante, valable en compétition du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.
- ✓ Il est obligatoire pour la délivrance de la licence
- ✓ Est impératif pour la pratique de l'activité (instruction du 30/09/1987)

Délivrance :

- [Se référer aux règles en vigueur](#)

Juridique
Extraits du code du Sport
Partie Réglementaire – arrêtés
Modifié par arrêté du 6 avril 2012

Livre III Pratique Sportive
Titre II Obligations liées aux activités sportives

Section 3

Etablissement organisant la pratique
De la plongée subaquatique

Art. A. 322-71. – Les dispositions de la présente section s’applique aux établissements mentionnés à l’article L.322-2 qui organisent la pratique de la plongée subaquatique.
Elles ne sont pas applicables à la plongée archéologique, à la plongée souterraine ainsi **qu’aux parcours balisés d’entraînement et de compétition d’orientation subaquatique.**

La pratique de l’orientation subaquatique sur les parcours balisés est définie selon :

- ✓ Le règlement international de la CMAS
- ✓ Le règlement de la Commission Nationale d’Orientation Subaquatique

Juridique

Responsabilités:

Nous sommes responsables de nos actes

Responsabilité civile couverte par l'assurance

Responsabilité pénale, à vérifier si l'assurance que vous avez souscrite la couvre.

www.ffessm.fr

Statuts de la fédération

Aide mémoire à l'organisation d'une manifestation

Code du sport

<https://orientationsub.ffessm.fr>

Règlement CMAS
Règlement CNOS
Règlement intérieur